

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

DELIBERATION N° DEL059-17

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL059-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et
MM. J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSEYRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEEA, en date du 26 juin 2017)
M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
M^{me} GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Règlement intérieur de l'école de musique.

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'école municipale de musique possède un règlement intérieur régissant les règles et les devoirs de chacun. Il aborde différents sujets tels que les responsabilités et devoirs, les absences des enseignants, les inscriptions. La dernière mise à jour date de 2013.

Il est proposé de le modifier pour :

- sensibiliser les élèves au respect du bâtiment et des enseignements,
- permettre la désinscription des cours plus tard pour les nouveaux élèves, les enseignements démarrant aux alentours de la mi-septembre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification du règlement intérieur de l'école de musique.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.